



Annulation de la demande de prêt

Par **sabine**, le **03/12/2009** à **12:43**

Bonjour,

je voudrais vous demander si j'ai le droit de demander un refus de prêt aux crédit immo parce que j'ai téléphoner au notaire et il m'a dit que si avant le 31 décembre2009 ça ne sait pas régulariser je payerer les 10% de 550000 euros j'ai peur car je suis sorti de banque de france il y a 2 ans et je ne veut plus y retourner alors est ce que j'ai le droit de le demander. merci d'avance pour vos réponses

Par **chris_idv**, le **03/12/2009** à **15:55**

Bonjour,

Non vous ne pouvez pas officiellement solliciter une réponse négative à votre demande de prêt immobilier : vous faite la demande et l'organisme vous répond "oui" ou "non" c'est tout.

Cordialement,